LYCEE PAUL EMILE VICTOR

625, avenue de Gottmadingen
B.P. 116
39303 CHAMPAGNOLE Cedex
Téléphone : 03 84 53 10 00
Fax : 03 84 53 10 01

Dossier de consultation

Marché public sans formalités préalables à procédure adaptée (MAPA)

Marché public de services

- *Objet du marché :*

Contrat d'entretien des bacs à graisse de la restauration

- *Date ou durée d'exécution du marché :*

Contrat d'un an avec possibilité de reconduction expresse sur deux années supplémentaires, soit du 01/01/2019 au 31/12/2021.

- *Montant estimatif du marché :*

Environ 1 500 € H.T. annuels

- *Pièces à fournir par le candidat :*

  - présent dossier de consultation valant CCAP et CCTP que le candidat retournera revêtu de la mention lu et approuvé, portant le cachet de l'entreprise et émargé par le représentant habilité
  - offre du candidat valant acte d'engagement signé

A l'appui de sa candidature, le candidat doit produire en un seul exemplaire les documents suivants :

- une fiche faisant état de sa capacité professionnelle, technique et financière
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet
- une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat, selon l'ordonnance 2005-649 du 06 juin 2005 :
  1. a satisfait aux obligations légales et fiscales ;
  2. n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir ;

3. n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-4, L.324-9, L.324-10, L.324-14, L341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du travail.

- un relevé d'identité bancaire ou postal

♦ *Critères hiérarchisés de sélection du titulaire du marché :*

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse :

- **qualité du service (respect du cahier des charges dans sa totalité, modalités des prestations...) : 40%**
- **prix : 40 %**
- **services annexes (délais de facturation, suivi client...) : 20 %**

♦ *Conditions de réception, de livraison et d'admission :*

Les conditions sont fixées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) applicable au présent marché.

Sauf accord préalable de l'établissement, les horaires normaux pour les interventions courantes d'entretien sont : de 8h à 11h et de 13h à 17h du lundi au vendredi sauf jours de vacances et jours fériés, ou accord entre les parties.

La périodicité et les dates prévisibles des visites sont prévues avec l'établissement, au début du contrat.

L'entreprise fera en sorte que ses interventions ne gênent pas le fonctionnement normal de l'établissement et ne nuisent pas à la sécurité.

La visite préalable des locaux et des installations techniques par le candidat est impérative avant toute remise des offres.

♦ *Tarifs et règlement :*

Le prix est ferme et non révisable pendant une durée de un an, à compter de la date de prise d'effet du contrat. Ce prix comprend la main d'œuvre, les petites fournitures et pièces de rechange, les frais de déplacement et toutes les prestations indiquées dans le CCTP.

Si le contrat est reconduit plusieurs années de suite, le prix initial peut être révisé au début de chaque nouvelle année, selon la formule prévue au CCTP.

Le délai maximum de règlement est de 30 jours ouvrables à compter de la réception de la facture après service fait *(décret n°2002-232 du 21 janvier 2002 et circulaire du 13 mars 2002 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).*

♦ *Avances et caution :*

Il ne sera pas versé d'avance au cocontractant.

Il ne sera pas demandé de caution au cocontractant.

♦ *Date de notification du marché :*

Retrait des dossiers et réception des candidatures :

Le dossier de consultation et le cahier des charges de ce marché sont à retirer auprès de Mme Katia Kreuter, gestionnaire au lycée Paul-Emile Victor. Ces documents peuvent également être envoyés au candidat qui en ferait la demande écrite jusqu'à la veille de la date de dépôt.

Ils sont également consultables gratuitement et en intégralité sur le profil d'acheteur dématérialisé hébergé sur le site de l'AJI à l'adresse : https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/

Date limite de dépôt : 30 novembre 2018
Les offres des candidats au marché sont à envoyer ou à déposer à l'adresse suivante :

Lycée Paul-Emile Victor
A l'attention de M. Stéphane Arru
Marché public de vérifications périodiques obligatoires
625, avenue de Gottmadingen
BP 80116
39303 CHAMPAGNOLE Cedex

ou envoyés à l'adresse électronique suivante : lyc.victor.champagnole@ac-besancon.fr
en précisant dans l'objet de votre message : **Candidature pour le marché public d'entretien des bacs à graisses**

Toute offre non parvenue à la date indiquée sera écartée des candidatures.

Les candidats seront informés du rejet ou de l'acceptation de leur offre.

La personne représentant le pouvoir adjudicateur est M. Stéphane Arru, ordonnateur du lycée Paul-Emile Victor de Champagnole et le comptable assignataire, M. Olivier Garrabos, agent comptable du même établissement.

La personne responsable
du marché,

Stéphane Arru

cahier des charges

annexe

(cahier des clauses
techniques particulières)

Entretien bac à graisse

Conditions particulières

Installations concernées :

Marché de pompage, nettoyage et curage de bacs à graisses

1 - Renseignements généraux

Établissement : Lycée Paul-Emile Victor
Adresse : 625, avenue de Gottmadingen
39300 CHAMPAGNOLE

N° de téléphone :	03.84.53.10.00	N° de télécopie :	03.84.5310.01.
Représenté par	Stéphane Arru, proviseur	Courrier électronique:	lyc.victor.champagnole@ac-besancon.fr

Entreprise :
Siret :
Adresse :

N° de téléphone :	.	N° de télécopie :	.
Représenté par	.	Courriel :	.

Date de prise d'effet du contrat : 1er janvier 2019
Durée du contrat : 1 an avec reconduction expresse deux fois soit jusqu'au 31 décembre 2021

Conditions financières :

	HT	TTC
Coût annuel du contrat :		

Coût des interventions particulières (art 2.5) :		
Forfait déplacement heures normales		
Heures normales d'intervention		
Forfait déplacement autres heures		
Autres heures d'intervention		

2 - Conditions particulières

Durée : 1 an reconduction expresse 2 fois

Le contrat prendra effet au 1er janvier 2019. La reconduction ne pourra pas se faire au-delà de 2021 (nouvelle consultation pour 2022).

La périodicité des visites est fixée 4 passages par an (mars, juin, octobre et janvier).
Le fournisseur sera tenu de prévenir le client par courrier électronique ou par téléphone 48 heures avant la date d'intervention ou le client prendra contact avec le prestataire pour déterminer conjointement d'une date de passage dans un délai de 48 heures ouvrées.
Les horaires d'intervention prévisibles sont définis entre 8h et 11h / 13h et 17h. Les interventions durant les temps de service de restauration sont à proscrire (c'est-à-dire entre 11h et 13h), sauf avec accord de l'établissement en cas de dépannage.

Un bordereau de prestation et de suivi des déchets accompagnera chaque prestation.

Avant l'envoi de toute proposition, une visite des installations sur place sera à déterminer en accord avec l'établissement.

3 - Ouvrages concernés :

Matériels :
Pompage, nettoyage et curage de :

- 1 bac à graisses
- 1 bac à fécules
- 1 bac à décoloïdeur

Total : 5 000 L

Sont comprises dans le contrat d'entretien les prestations suivantes :

- Déplacement d'un hydrocureur avec personnel qualifié
- Pompage et nettoyage des bacs
- Curage des canalisations d'arrivée aux bacs et vérification des écoulements en même temps que le pompage des bacs
- Transfert en centre agréé
- Traitement des graisses en centre agréé
- Fourniture du bordereau de suivi des déchets